



PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt
SECRETARIAT GENERAL
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76032 ROUEN CEDEX
<http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr/>

Décision de subdélégation en matière d'activités
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

Dossier suivi par Pascale LOUVET
Mél : pascale.louvet@agriculture.gouv.fr
Tél. : 02.32.18.94.19
Fax : 02.32.18.94.01
Réf. : JFL/PL

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- l'arrêté ministériel du 2 octobre 2012 portant nomination de Madame Edith VIDAL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Haute-Normandie à compter du 1^{er} novembre 2012,
- l'arrêté ministériel du 12 juin 2015 portant nomination de Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Haute-Normandie à compter du 6 juillet 2015,
- l'arrêté préfectoral n° 13.164 du 23 janvier 2013 relatif à la délégation de signature en matière d'activités à Madame Edith VIDAL, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith VIDAL :

- subdélégation de signature est donnée Monsieur Paul MENNECIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régionale adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
- subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes et correspondances se rapportant à :

1°) Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SAFER de Haute-Normandie :
 - Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'économie agricole et de la forêt;

2°) La sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation et la protection des végétaux :

- la délivrance de la carte professionnelle d'inspecteur,
- la gestion des foyers d'organismes nuisibles y compris les propositions d'indemnisation aux exploitants,
- l'agrément des entreprises de distribution d'application et conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,

- la délivrance des agréments fumigation et normes internationales pour les mesures phytosanitaires n° 15,
- l'agrément pour l'introduction ou la circulation d'organismes nuisibles de végétaux, produits végétaux prohibés, pour la réalisation de travaux de recherche ou à des fins scientifiques :

- Monsieur Dominique DESRUS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation,
- Madame Sophie ANDREIS, inspectrice de la santé publique vétérinaire,
- Madame Amandine CELIE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;

3°) L'organisation de l'élevage :

- l'agrément à la monte publique des étalons des espèces équine et asine (1^{er} agrément et renouvellement),
- la délivrance de la licence d'inséminateur dans les espèces chevaline et asine :

- Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'économie agricole et de la forêt;

4°) La forêt :

- les prêts en numéraire du fonds forestier national,
- la commercialisation des matériels forestiers de reproduction,
- l'attribution de subventions au titre du développement économique de la filière et de la gestion durable de la forêt :

- Monsieur Ludovic BONNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'économie agricole et de la forêt;

5°) La gestion des personnels placés sous son autorité :

- congés annuels,
- congés de maladie, à l'exception des congés de longue durée ou des congés de maladie consécutifs à des accidents de travail,
- congés pour couches et allaitement,
- congés pour période militaire,
- congés pour naissance d'un enfant,
- autorisations spéciales d'absence,
- mises en disponibilité des femmes fonctionnaires devant élever un enfant de moins de 5 ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus ; la réintégration de l'agent demeurant de la compétence de l'administration centrale,
- arrêtés, en cas d'accident de travail, reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté, étant entendu que la mise en congé proprement dite ne pourra être prononcée que par l'administration centrale,
- recrutement d'agent contractuel de catégorie C,
- recrutement externe sans concours dans divers corps de catégorie C :

- Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
- Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
- Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

6°) La gestion des moyens matériels de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

- Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
- Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
- Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

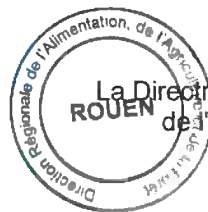
7°) Les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures et services inférieurs à 5.000 € HT :

- Pour le service d'administration générale :
 - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
 - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
 - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
 - Madame Corinne GUEREAU, adjointe administrative principale ;
- Pour la mission des systèmes d'information :
 - Monsieur Jean-François DAT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de la mission des systèmes d'information et de la communication,
 - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
 - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration,
 - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
 - Madame Corinne GUEREAU, adjointe administrative principale ;
- Pour le service régional de l'alimentation :
 - Monsieur Dominique DESRUS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service régional de l'alimentation,
 - Madame Amandine CELIE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts ;
 - Monsieur Jean-François LECHEVALIER, attaché principal d'administration, chef de mission, secrétaire général,
 - Madame Anne-Christine PAPIN, attachée principale d'administration
 - Madame Pascale LOUVET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
 - Madame Rebecca CAMPION, adjointe administrative,
 - Madame Corinne GUEREAU, adjointe administrative principale ;

Article 2 : La décision de subdélégation en matière d'activités en date du 3 avril 2013 est abrogée.

Article 3 : La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 10 juillet 2015



La Directrice régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt,

Edith VIDAL